

CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis municipal No 08/2020 – Rapport de la commission

Règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La commission permanente des finances, composée de :

- Madame Fanny Falconnet
- Madame Cynthia Fivaz
- Monsieur Ludovic Jaugey
- Monsieur Pierre-Alain Cochand
- Monsieur Quentin Riva, Président

A été mandatée pour étudier le préavis municipal No 08/2020 portant sur l'approbation d'un règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.

La commission s'est réunie à deux reprises, les jeudi 19 novembre et mercredi 03 décembre. A cette occasion, elle a rencontré la Municipalité incorpore et Madame la boursière. La commission les remercie pour leur disponibilité, leurs présentations et leurs explications.

I. Préambule

La tendance actuelle de la société dans les milieux économiques, les nouvelles formes de tourisme et l'équité entre les contribuables rendent nécessaire la mise en œuvre d'un règlement communal. De nombreuses communes se sont déjà dotés d'un tel règlement.

Pas de projet de développement touristique en vue dans notre commune, mais les plateformes Airbnb, Bed and Breakfast prennent de l'essor, de plus une équité fiscale se doit d'être respectée entre les habitants de Vufflens-la-Ville et la dizaine de contribuables déclarant une résidence secondaire en bénéficiant des infrastructures de la commune.

Au vu de ces nouvelles données, un règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires se justifie pleinement malgré le montant modeste de perception estimé à CHF 2.600.- par an. Les frais d'encaissement seront négligeables, inclus dans le temps de travail de notre boursière.

Les redevances Airbnb sont actuellement négociées par l'état de Vaud et les montants encaissés seront répartis entre les différentes communes disposant d'un règlement sur les taxes de séjour.

II. Conclusion

En conclusion, vu la nécessité d'un règlement, la Commission unanime propose d'accepter le préavis No 8/2020 ainsi que le « règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires » tels qu'ils ont été proposés par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 10 décembre 2020



Fanny Falconnet



Cynthia Fivaz



Ludovic Jaugey



Pierre-Alain Cochand



Quentin Riva